



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 10 juillet 2024

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 10 juillet 2024, à 20 h 00, dans la salle Michel BROUQUE

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Jean-Marc TOCHON, Rémi TOCHON.

Membres excusés : Emmanuel CABETE, Victor CABETE, Jean-Pierre GODEAU (procuration à Stéphane GUYOD), Marie MINGARDO, Agnès PARROT, Jessica RICHERT (procuration à Noémie DUBOST), Jean-Marc WULLENS (procuration à Alain DUVERNOIS).

Membre absente : Nathalie BESSE.

Retard prévu : Sandrine MAGRIS (arrivée à 20h18)

Le correspondant de l'Est Républicain assiste à cette réunion.

2 personnes assistent au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

Le compte-rendu de la séance du 16 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 16 mai 2024 figurent dans le compte-rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

a) France 2030 – ONF

Le reboisement avec l'Etat devait être subventionné à 80% (par rapport au barème prédéfini), en réalité ce sera 60% du chiffrage réel de l'ONF.

Coût prévisionnel estimé pour la commune : 22 500 €

Après rencontre avec L'ONF, il est possible d'étaler le coût sur deux exercices. Un marché sera lancé pour travaux et la fourniture des arbres ; nous pourrons aviser au moment de l'ouverture des plis du marché.

Il est proposé de poursuivre en ce sens afin de reboiser la forêt communale.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour la poursuite du projet de reboisement. (*Sandrine MAGRIS arrive à 20h18 en fin de discussion et ne participe pas au vote*).

b) Décisions modificatives

Au moment du vote du budget, oubli au niveau du budget Touramont de reporter le résultat antérieur au compte 001.

Il est question de prendre une décision modificative, afin d'alimenter le compte 001 en dépense d'investissement pour la somme de 47 623,06 € et d'équilibrer en recette par une augmentation du prêt relais.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour cette décision modificative.

c) Reversement SMAGA à GBCA

Il s'agit de reverser les parts SMAGA (23 978,66€ que nous avons reçus) à GBCA qui a la compétence économique.

Afin de pouvoir débiter pour GBCA, l'opération suivante est nécessaire : compte 6188 (- 24 000€) et compte 65888 (+24 000€)

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour cette opération.

d) Déclaration de projet – parc photovoltaïque

Dossier suit son cours et avance.

Il convient par ailleurs de rechercher une agence d'urbanisme afin de mettre en compatibilité notre PLU (déclassement de l'EBC = Espace Boisé Classé niveau « Champs de Chevaux »)

Il est proposé de s'attacher des services de l'AUTB (Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort) pour un coût de 3000€ HT

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil

e) Tarifs séjours jeunes

Noémie DUBOST explique que deux séjours jeunes sont organisés cette année (différences d'âge, activités différentes...)

- **1^{er} pour les 11-13 ans** – 3 jours (08 au 10/07) en camping au lac de Saint-Point (Haut-Doubs). Le coût du séjour est de 5 326,35 € (13 enfants dont 3 extérieurs et 2 accompagnateurs). Le plan de financement est présenté (subvention CAF 1 700 €, actions des ados au cours de l'année 866,67 €, participation commune et don de 340 € de l'Apemms pour diminuer de 34 € la part des enfants Mervalois). **La participation de la commune pourrait être de 15 € / enfant, auxquels il faut ajouter les salaires des accompagnants, soit une dépense de 1 248,63 € au total.**

Participation des familles 76 € / enfant pour les Mervalois et 139 € / enfant pour les extérieurs

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour la participation communale et la participation des familles

- **2ème pour les 14-17 ans** – 6 jours (21 au 26/07) en camping dans le Vaucluse. Le coût du séjour est de 12 014,22 € (15 ados Mervalois et 3 accompagnateurs). Le plan de financement est présenté (subvention CAF 2 500 €, actions des ados au cours de l'année 2 103,33 €, participation commune et don de 690 € de l'Apemms pour diminuer de 46 € la part des enfants Mervalois). **La participation de la commune pourrait être de 30 € / enfant, auxquels il faut ajouter les salaires des accompagnants, soit une dépense de 2 431,98 € au total.**
Participation des familles 240 € / ado Mervalois.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour la participation communale et la participation des familles

- Une troisième délibération est à prendre concernant le renfort de l'équipe d'animation sur ce mois de juillet au motif « d'accroissement saisonnier d'activité ».

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

f) Participation paroisse – électricité église

La participation de la paroisse pour l'électricité de l'église est actuellement de 2/3 (1/3 pour la commune)

Suite aux évolutions (réduction des offices, baisse des quêtes, tarif de l'électricité) la paroisse nous sollicite pour une révision de la participation, soit 1/2 pour la paroisse et 1/2 pour la commune.

Pour information, la paroisse va procéder au remplacement de 70 ampoules classiques par des LED.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour cette répartition de 50% à la charge de la paroisse et 50% à la charge de la commune concernant l'électricité.

g) Participation fête de la musique

La fête de la musique organisée le 22 juin 2024 par l'Apemms avec participation de la commune fût une belle animation pour le village.

Les bénévoles de l'Apemms ont géré l'organisation complète en se chargeant notamment de trouver 3 groupes de musique.

L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300€ est mise au vote.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

h) Investissements

Investissements en lien avec des projets du CMJ, sur lesquels ils se sont investis en termes de réflexion, recherche depuis des mois...n'avait pas été mis au budget car le dossier était en cours d'étude.

- Eclairage du City Parc (1 mât, 2 projecteurs sur éclairage public, avec horloge limitant l'utilisation à 20h comme celle du City Parc – possibilité de forçage pour utilisation lors d'animation spécifique dans la commune). Coût = 4000€
- Aménagement de matériel urbain vers le City Parc (1 table, assises, un rack à vélo).

Pour l'ensemble un crédit de 7000€ peut être alloué.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour la mise à disposition de 7000€ pour la réalisation de ces projets du CMJ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.